

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 AVRIL 2022 A 18H
EN MAIRIE DE VAL-D'AIGOUAL**

Approuvé par délibération du Conseil Municipal le 18 05 2022

Présents : Marie-Hélène BLANCHAUD, Florence MESTRE, Serge VLIEGHE, Michaela FERNANDEZ, Isabelle ARAMU, Michel MONNOT, Caroline KRUTEN, Christian PIALOT, Raymond THION, Bernard GRELLIER, Gilles BERTHEZENE, Ghislaine LAURENT-TEULON, Joël GAUTHIER.

Absents ayant donné pouvoir : Elvine BOURA DUMONT à Marie-Hélène BLANCHAUD, Sébastien CHAILLEUX à Florence MESTRE, Ghislain DOMERGUE à Gilles BERTHEZENE.

Absents : Audrey REMOND, Floriane PERRIER, Florence GARY.

Secrétaire de séance : Marie-Hélène BLANCHAUD

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Madame Marie Hélène BLANCHAUD est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Adoption de l'ordre du jour

Après désignation du secrétaire de séance, le Conseil Municipal est invité à adopter l'ordre du jour. Monsieur le Maire souhaite retirer 1 délibération à l'ordre du jour concernant la **détermination des durées d'amortissement des immobilisations incorporelles budget principal**.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte l'ordre du jour.

Objet n°1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2022

M. le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 18 mars 2022 à l'approbation du Conseil Municipal. Ce dernier est invité à faire savoir s'il a des remarques à formuler sur ce compte rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance du 18 mars 2022.

Objet n°2 : Demande de subvention pour animation pendant l'été 2022

M. le Maire présente au Conseil Municipal la volonté de mettre en place des animations pour la saison estivale 2022. La commune peut solliciter la région Occitanie pour participer au financement de ces animations sous forme de subventions.

Dans le cadre de la fête du 14 juillet, la Cie Cielo propose un spectacle de déambulations d'échassiers dont le montant s'élève à 2 237 € (devis annexé).

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Prestation animation	2 237 €	Région (50%)	1 118,5 €
		Autofinancement (50%)	1 118,5 €
TOTAL	2 237 €	TOTAL	2 237 €

Le Conseil Municipal, **DECIDE**, à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le plan de financement pour la mise en place d'animation avec la Cie Cielo.
- **DE SOLLICITER** l'attribution d'une subvention de la Région Occitanie.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette affaire.

Objet n°3 : Retrait de la délibération n°28012022-04 demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes CAC-TS pour financer le reboisement demandé par l'ONF au titre de l'année 2022

Par délibération en date du 28 janvier 2022, le Conseil Municipal autorisait M. le Maire à solliciter un fonds de concours à la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires en vue de participer au financement du reboisement compensateur demandé par l'ONF suite à l'implantation de la station.

Vu l'article L242-1 du Code des relations entre le public et l'administration selon lequel l'administration ne peut abroger ou retirer une décision créatrice de droits de sa propre initiative ou sur la demande d'un tiers que si elle est illégale et si l'abrogation ou le retrait intervient dans le délai de quatre mois suivant la prise de cette décision.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE RETIRER** la délibération n°28012022-04 du 28 janvier 2022 demandant un fonds de concours à la Communauté de Communes CAC-TS pour financer le reboisement demandé par l'ONF au titre de l'année 2022.

Objet n°4 : Produits irrécouvrables budget principal

M. le Maire fait part au conseil d'un état de produits irrécouvrables établi par la trésorerie sur le budget principal de la commune. Cet état arrêté à la date du 1^{er} avril 2022 s'élève à la somme de 4 694,53 € et concerne des créances relatives à des recouvrements de 2015 à 2020.

Parmi ces créances irrécouvrables on distingue deux types :

- Les admissions en non-valeur : créances pour lesquelles, aucun recouvrement n'a pu être obtenu pour les motifs suivants : montant inférieur à un seuil de poursuite ou combinaison infructueuse d'actes
- Les créances éteintes : créances pour lesquelles il n'y aura jamais de recouvrement pour les motifs suivants : clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de la dette

Madame la Trésorière demande que ces sommes soient admises en non-valeur et en créances éteintes et que les mandats soit établis pour régularisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur la somme de 4 519,76 € et en créances éteintes la somme de 174,77€.
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget primitif 2022 section de fonctionnement.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Objet n°5 : Produits irrécouvrables budget eau et assainissement

M. le Maire fait part au conseil d'un état de produits irrécouvrables établi par la trésorerie sur le budget annexe eau et assainissement de la commune. Cet état arrêté à la date du 04 avril 2022 s'élève à la somme de 7 848,68 € et concerne des créances relatives à des recouvrements de 2015 à 2020.

Parmi ces créances irrécouvrables on distingue deux types :

- Les admissions en non-valeur : créances pour lesquelles, aucun recouvrement n'a pu être obtenu pour les motifs suivants : montant inférieur à un seuil de poursuite ou combinaison infructueuse d'actes
- Les créances éteintes : créances pour lesquelles il n'y aura jamais de recouvrement pour les motifs suivants : clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de la dette

Madame la Trésorière demande que ces sommes soient admises en non-valeur et en créances éteintes et que les mandats soit établis pour régularisation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADMETTRE** en non-valeur la somme de 5 359,38 € et en créances éteintes la somme de 2 489,30 €.
- **D'INSCRIRE** les dépenses au budget primitif 2022 section de fonctionnement.

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Objet n°6 : Vote du taux des taxes locales 2022

Compte tenu des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement prévues au budget primitif 2022 et de l'évolution des bases, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux des taxes foncières et de la CFE.

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les recettes et dépenses prévues au Budget Primitif 2021,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- **DE FIXER** les taux d'imposition de 2022 de la commune de Val-d'Aigoual qui restent donc inchangés, comme suit :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 54,24 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87,74 %
- CFE : 28,43 %,

- **DE CONSTATER** que les produits fiscaux prévisionnels en résultant sont les suivants :

taxes	bases d'imposition prévisionnelles 2021	taux de référence de 2021	taux 2022	produit fiscal attendu 2022
taxe foncière (bâti)	1 743 000	54,24	54,24	945 403
taxe foncière (non bâti)	42 600	87,74	87,74	37 377
CFE	76 300	28,43	28,43	21 692
				1 004 472

Objet n°7 : Approbation des comptes de gestion 2021 budget principal, budgets annexes (eau et assainissement, et, station-service)

Le Conseil Municipal,

Considérant les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après s'être assuré de la stricte concordance avec les comptes administratifs.

Considérant les opérations régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1er janvier 2021 et le 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- **DECLARE**, à l'unanimité :que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par le comptable public, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document y afférent.

Objet n°8 : Approbation des comptes administratifs 2021 budget principal, budgets annexes (eau et assainissement, et, station-service)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif 2021 du budget principal de la commune et des budgets annexes dressés par M. Joël GAUTHIER, Maire.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		755 959,20
opérations de l'exercice	1 962 420,74	3 006 027,66
resultat de l'exercice		1 043 606,92
totaux	1 962 420,74	3 761 986,86
résultat de clôture		1 799 566,12

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		539 714,85
opérations de l'exercice	2 035 639,36	866 067,51
resultat de l'exercice		-1 169 571,85
totaux	2 035 639,36	1 405 782,36
résultat de clôture		-629 857,00

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

résultat reporté		33 396,29
opérations de l'exercice	367 044,56	372 506,29
résultat de l'exercice		5 461,73
totaux	367 044,56	405 902,58
résultat de clôture		38 858,02

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		346 655,04
opérations de l'exercice	201 447,00	248 055,00
résultat de l'exercice		46 608,00
totaux	201 447,00	594 710,04
résultat de clôture		393 263,04

BUDGET ANNEXE STATION SERVICE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté		7338,36
opérations de l'exercice	332 319,16	328 413,19
résultat de l'exercice		-3 905,97
totaux	332 319,16	335 751,55
résultat de clôture		3 432,39

SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>libellé</i>	<i>dépenses ou déficit</i>	<i>recettes ou excédent</i>
résultat reporté	1 381,39	
opérations de l'exercice	19 616,03	15 064,70
résultat de l'exercice		-4 551,33
totaux	20 997,42	15 064,70
résultat de clôture	5 932,72	

M. Le Maire, s'étant retiré pour ne pas prendre part au vote, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,

Sous la présidence de Gilles BERTHEZENE,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2021 (budget principal et budgets annexes)
- **DE DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes,
- **DE DÉCIDER** la reprise sur l'exercice 2022 de l'ensemble des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des budgets annexes 2021.

Objet n°9 : Affectation du résultat 2021 budget station-service carburant

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports résultats antérieurs :

Déficit reporté de la section d'investissement	1 381.39
Excédent reporté de la section de fonctionnement	7 338.36

Soldes d'exécution :

Solde d'exécution (Déficit-001) de la section d'investissement	4 551.33
Solde d'exécution (Déficit-002) de la section de fonctionnement	3 905.97

Soldes cumulés :

Solde cumulé (Déficit) de la section d'investissement	5 932.72
Solde cumulé (Excédent) de la section de fonctionnement	3 432.39

Restes à réaliser en section d'investissement :

En dépenses	0
En recettes	0

Besoin net de la section d'investissement :

Besoin net de la section d'investissement	5 932.72
---	----------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Affectation à la section d'investissement

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	3 432.39
---	----------

Reprise en section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	0
---	---

- **ADOPTÉ** à l'unanimité :

Objet n°10 : Affectation du résultat 2021 budget principal de la commune

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports résultats antérieurs :

Excédent reporté de la section d'investissement	539 714.85
Excédent reporté de la section de fonctionnement	755 959.20

Soldes d'exécution

Solde d'exécution (Déficit-001) de la section d'investissement	1 169 571.85
Solde d'exécution (Excédent-002) de la section de fonctionnement	1 043 606.92

Restes à réaliser en section d'investissement

En dépenses	724 178.29
En recettes	1 626 807.80

Besoin net de la section d'investissement

Besoin net de la section d'investissement	0
---	---

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le résultat de clôture de l'exercice 2021 en investissement corrigé des restes à réaliser est égal à 272 772,51 € Il n'y a donc pas de besoin de financement en section d'investissement. Cependant, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter 787 522 € en réserves de la section de fonctionnement vers la section d'investissement

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	787 522
---	---------

Reprise en section de fonctionnement (excédent de fonctionnement à la clôture – somme affectée 1068 = excédent de fonctionnement reporté (R002)

Excédent de fonctionnement reporté (R002)	1 012 044.12
---	--------------

- **ADOPTÉ** à l'unanimité :

Objet n°11 : Vote du budget primitif 2022 budget principal et budgets annexes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Suite à la présentation du budget principal et des budgets annexes (Eau et assainissement, Station service),

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2022 de la commune, budget principal et budgets annexes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité :

- **D'ADOPTER** les budgets primitifs 2022, arrêtés en dépenses et en recettes selon les tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL (1/2)

SECTION FONCTIONNEMENT

	Budget 2022
<u>Dépenses réelles</u>	
Charges à caractère général	1 534 771,31
Charges de personnel	1 237 931,00
Atténuation de produits	103 831,00
Autres charges gestion courante	288 972,00
Charges financières	31 000,00
Charges exceptionnelles	149 315,00
Dépenses imprévues	229 362,00
Opération ordre transfert entre sections	33 054,81
Virement à la section investissement	
TOTAL	3 608 237,12

<u>Recettes réelles</u>	
Atténuations de charges	4 200,00
Ventes produits fabriqués, prestations services, marchandises	215 158,00
Impôts et taxes	1 120 508,00
Dotations et participations	1 002 905,00
Autres produits de gestion courante	122 002,00
Produits financiers	20,00
Produits exceptionnels	131 400,00
Opération ordre transfert entre sections	0,00
Résultat reporté	1 012 044,12
TOTAL	3 608 237,12

BUDGET PRINCIPAL (2/2)

SECTION INVESTISSEMENT

	Budget 2022
Dépenses d'équipement	
Immobilisations incorporelles	50 000,00
Subventions d'équipement versées	132 054,00
Immobilisations corporelles	1 406 555,61
Immobilisations en cours	452 804,00
Dépenses financières	
Emprunts et dettes assimilées	165 150,00
Autres immobilisations financières	0,00
Dépenses imprévues	111 178,00
Déficit d'investissement	629 857,00
Dépenses d'ordre	79 493,79
TOTAL	3 027 092,40

Recettes d'équipement	
Subventions d'investissement	1 854 521,80
Emprunts et dettes assimilées	0,00
Recettes financières	
FCTVA	250 000,00
Virement excédent de fonctionnement	787 522,00
Dépôt cautions	1 500,00
Autres immobilisations financières	0,00
Produits cessions immobilisations	21 000,00
Recettes d'ordre	
Amortissement	33 054,81
Opérations patrimoniales	79 493,79
TOTAL	3 027 092,40

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT (1/2)

SECTION FONCTIONNEMENT

	Budget 2022
Dépenses réelles	
Charges à caractère général	203 028,00
Charges de personnel	54 700,00
Atténuation de produits	25 600,00
Amortissements	203 579,00
Autres charges gestion courante	7 850,00
Charges financières	21 200,00
Charges exceptionnelles	1 000,00
Virement section investissement	
Dépenses imprévues	0,00
TOTAL	516 957,00

<u>Recettes réelles</u>	
Dépenses d'ordre	67 770,00
Ventes produits fabriqués, prestations services, marchandises	299 590,00
Subventions d'exploitation	102 313,98
Autres produits de gestion courante	1 000,00
Produits exceptionnels	7 425,00
Excédent investissement reporté de 2021	38 858,02
TOTAL	516 957,00

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT (2/2)

SECTION INVESTISSEMENT

	Budget 2022
<u>Dépenses d'équipement</u>	
Immobilisations incorporelles	34 704,00
Immobilisations corporelles	31 503,00
Immobilisations en cours	1 501 299,00
<u>Dépenses financières</u>	
Emprunts et dettes assimilées	40 000,00
Dépenses imprévues	91 699,00
<u>Reste à réaliser</u>	0,00
<u>Dépenses d'ordre</u>	67 770,00
TOTAL	1 766 975,00

<u>Recettes d'équipement</u>	
Subventions d'investissement	930 133,00
<u>Recettes financières</u>	
FCTVA	240 000,00
<u>Recettes d'ordre</u>	
Amortissement	203 579,00
Virement de la section exploitation	
<u>Reste à réaliser</u>	0,00
<u>Report excédent (2021)</u>	393 263,00
TOTAL	1 766 975,00

BUDGET ANNEXE STATION SERVICE

SECTION FONCTIONNEMENT

	Budget 2022
Dépenses réelles	
Charges à caractère général	466 240,00
Charges de personnel	7 650,00
Autres charges gestion courante	3,08
Dépenses imprévues	800,00
Virement section investissement	
Opération ordre de transfert entre sections	19 541,92
TOTAL	494 235,00

Recettes réelles	
Ventes produits fabriqués, prestations services, marchandises	474 597,00
Subventions d'exploitation	3 000,00
Résultat d'exploitation reporté	
Opération ordre de transfert entre sections	16 638,00
TOTAL	494 235,00

SECTION INVESTISSEMENT

	Budget 2022
Dépenses	
Immobilisations corporelles	403,59
Dépenses d'ordre	16 638,00
Solde exécution de la section d'investissement	5 932,72
TOTAL	22 974,31

Recettes	
Réserves	3 432,39
Virement à la section d'exploitation	0,00
opération ordre de transfert	19 541,92
TOTAL	22 974,31

Objet n°12 : Attribution des subventions aux associations

Christian PIALOT, Président du Ski Club Mont Aigoual ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité les subventions aux associations comme suit :

ASSOCIATION	SUBVENTION DEMANDÉE (€)	SUBVENTION ATTRIBUÉE (€)
AIGOUAL ORIENTATION	200	200
AMICALE DES PARENTS ELEVES LES POUJADETTES	250	250
ARPOEZI	1000	1000
ARTS MARTIAUX VALLERAUGUE	200	200
AURASHOW	600	0
BIEN ETRE A VALLERAUGUE	2500	250
CANTO ORGANO	1000	850
CLUB SPORTIF DE GYMNASTIQUE ESPEROU	500	250
CULTURE AIGOUAL	500	500
FOYER DE SKI DE FOND ET DE SAUT ESPEROU	1000	1000
L'ATELIER VAL D'AIGOUAL SOCIAL CLUB	3000	1000
LES AIGOUALETTES	200	200
MAISON DU CARREFOUR ESPEROU	800	200
PECHE ET PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE	1200	1200
PREVENTION ROUTIERE	300	0
PROPRIETAIRE FONCIER RIVE G HERAULT	500	500
SKI CLUB MONT AIGOUAL	1000	1000
TEA PROD	700	300
TELETHON	50	0
VALLERAUGUE ANIMATION	900	900
VELO CLUB MONT AIGOUAL PAYS VIGANAIS	1500	900
ROC DE LUNE	800	300
TOTAL	18700	11000

Questions diverses

Election présidentielle : Les bureaux de vote ouvrent à 8h. Le matériel et l'affichage doivent être mis en place avant 8h.

Fête de l'éco-tourisme : Appel aux bénévoles pour le week-end de la fête de l'éco-tourisme 28 et 29 mai 2022.

Travaux : Faire attention aux gravillons qui restent sur la chaussée au niveau des travaux du Gasquet.

La séance est levée à 20h15.